



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
20 mars 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 32^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 13 mars 2015, à 10 heures

Président : M. Ružička (Slovaquie)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Organisation des travaux

Élection des membres

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (*suite*)

Examen stratégique des biens immobiliers


Formules d'organisation du travail plus souples

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-03933X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Organisation des travaux

Élection des membres

1. **Le Président** informe la Commission que M^{me} Rambukwella (Sri Lanka) a fait part de son intention de démissionner du bureau du Vice-Président de la Commission à compter du 13 mars 2015. Conformément aux articles 103 et 105 du Règlement intérieur, la Commission est invitée à élire un nouveau vice-président parmi les États d'Asie et du Pacifique. Ces États ont approuvé la nomination de M. Wickramarachchige (Sri Lanka) afin de pourvoir le poste pour la durée non écoulée du mandat de Mme Rambukwella.

2. *M. Wickramarachchige (Sri Lanka) est élu Vice-Président de la Commission par acclamation pour la période allant du 13 mars 2015 à la fin de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.*

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760 et A/69/811)

Formules d'organisation du travail plus souples (A/69/749 et A/69/810)

3. **M. Cutts** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appuis), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760), dit que les lieux de travail et de réunion sont essentiels au bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et qu'ils doivent être sûrs et bien organisés, constamment modernisés, remodelés et adaptés en fonction des besoins en constante évolution. Cependant, de nombreux bâtiments de l'Organisation accusent leur âge et ont grandement besoin d'être rénovés.

4. Le rapport présente un programme d'investissement patrimonial sur 20 ans pour la période 2018-2037 et porte sur des immeubles dont l'Organisation est propriétaire ou qu'elle loue dans huit sites, à savoir : Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, New York, Nairobi, Santiago et Vienne, ainsi que sur 20 bureaux sous-régionaux rattachés aux commissions régionales. Ces bâtiments ont un coût total de remplacement à l'état neuf de 3,644 milliards de dollars, ce qui représente un investissement très

important par État membre; il est donc essentiel de les préserver. Conformément aux directives données par l'Assemblée générale, l'examen ne concerne ni les missions ni les lieux d'affectation hors Siège, lesquels ne sont pas gérés par le Bureau des services centraux d'appui. Le programme d'investissement, dont le besoin a été reconnu par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 B, sera mis à jour régulièrement.

5. L'examen vise à aider à prévoir plus précisément les ressources nécessaires à l'entretien des biens immobiliers et de fournir à l'Assemblée générale un outil lui permettant d'examiner ces besoins à l'avance. L'objectif est de réduire le montant total des ressources nécessaires au titre des dépenses d'équipement en appliquant à la gestion des biens immobiliers une méthode fondée sur le cycle de vie de ces biens. À l'inverse de la méthode actuelle, qui est purement réactive et selon laquelle l'Organisation attend la fin de la durée de vie de ses actifs avant de prendre des mesures, cette méthode implique la réalisation systématique d'enquêtes, ainsi que la mise en œuvre planifiée et échelonnée de l'amélioration des équipements. Cela éviterait à l'Organisation d'avoir à mettre en œuvre des projets de plus grande ampleur et plus onéreux.

6. Un certain nombre de gros travaux d'entretien a été envisagé sur la base des objectifs de l'Organisation énoncés dans l'examen, à savoir assurer la sécurité des personnes et l'accessibilité des personnes handicapées, maintenir la valeur des biens, optimiser l'usage des espaces, moderniser les installations techniques, améliorer l'efficacité énergétique, préserver les biens patrimoniaux, et éviter autant que possible de perturber les activités de l'Organisation. Le rapport présenté recense les travaux de remise en état, de remplacement et de modernisation pour les dix premières années en termes d'estimation des coûts et de calendrier, mais n'inclut aucune proposition relative aux travaux; des propositions seront soumises en temps voulu, conformément aux procédures établies pour les propositions budgétaires ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

7. Au total, les ressources nécessaires pour les travaux représentent, en dollars de 2015, environ 110 millions par exercice biennal. Ce chiffre est supérieur aux niveaux budgétaires approuvés pour les gros travaux d'entretien pendant les derniers exercices biennaux. La méthode réactive de l'entretien des

bâtiments a entraîné la nécessité de mettre en place des projets d'équipement à grande échelle, tels que le plan-cadre d'équipement et le plan stratégique patrimonial, ce qui représente d'importants engagements budgétaires distincts du budget-programme approuvé. De tels travaux de remise en état perturbent les activités de l'Organisation, sont plus coûteux en raison de leur complexité et exigent des locaux transitoires chers et bien plus de ressources à gérer. La méthode d'entretien des bâtiments fondée sur la durée du cycle de vie sera globalement moins coûteuse et ne perturbera pas autant les activités

8. Il est recommandé à l'Assemblée générale de prendre note du rapport et de prier le Secrétaire général de lui présenter, durant la première partie de la reprise de sa soixante-dixième session, un rapport sur le programme d'investissement patrimonial à long terme pour la période 2018-2037, qui détaillera notamment les projets préliminaires envisagés et les prévisions de dépenses y afférentes.

9. Présentant le rapport du Secrétaire général sur l'étude de faisabilité détaillée de la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail à l'Organisation des Nations Unies (A/69/749), M. Cutts dit que l'initiative relative aux stratégies de gestion souple de l'espace de travail est complémentaire à d'autres initiatives de réforme telles que Umoja, et vise à doter le personnel de l'Organisation des outils propres d'un espace de travail moderne afin de leur permettre de travailler plus efficacement. D'importants progrès ont été réalisés depuis la présentation du dernier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie au Siège (A/68/387). Un groupe d'experts consultants a commencé en juillet 2014 à concourir à l'élaboration de l'étude de faisabilité. Une étude détaillée de l'utilisation de l'espace a révélé que seulement 38 à 48 % des espaces de travail assignés sont occupés à la fois (selon l'heure) pendant une journée de travail. Une enquête détaillée sur la satisfaction du personnel vis-à-vis de l'agencement actuel des espaces, des modalités de travail aménagées et des concepts au cœur de la gestion souple de l'espace de travail a montré que, globalement, le personnel est prêt à voir des changements s'opérer en ce qui a trait aux caractéristiques physiques du lieu de travail, mais qu'il existe différents niveaux de compréhension des stratégies de gestion souple de l'espace de travail.

10. Le précédent rapport se basait sur des hypothèses de planification prudentes d'une réduction de 20 % des besoins en espace de bureaux du fait de la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail. La consultation exhaustive d'un échantillon représentatif des hauts responsables et du personnel a permis de préciser la méthode de planification de la gestion souple de l'espace de travail. Le présent rapport définit cinq profils, chacun d'entre eux impliquant une combinaison de types d'espaces spécialement adaptés aux tâches des différents départements. Même si les profils sont utilisés pour évaluer l'impact de la mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail, chaque mise en œuvre requiert une analyse détaillée et approfondie des besoins et des méthodes de travail qui devrait être élaborée au moyen de consultations directes avec les départements et les groupes de travail concernés. Les solutions prévues au titre de la gestion souple de l'espace de travail doivent être adaptées aux besoins spécifiques des départements et des groupes de travail concernés, qui doivent par ailleurs participer et être consultés directement afin d'assurer le succès de ces solutions.

11. Le programme pilote de gestion souple de l'espace de travail mis en œuvre aux 18^e et 19^e étages du bâtiment du Secrétariat a fait l'objet de commentaires positifs de la part des participants, ainsi que de critiques constructives concernant les espaces à améliorer. Les commentaires positifs démontrent clairement que la stratégie pourrait être un succès et offrir des avantages tangibles eu égard au moral et à la satisfaction du personnel vis-à-vis des caractéristiques physiques du lieu de travail. Obtenir ces avantages plutôt que de se concentrer sur des économies d'espace devrait être l'objectif principal de la stratégie de gestion souple de l'espace de travail.

12. Des directeurs de divers départements du Secrétariat ainsi que des fonctionnaires en visite affectés dans d'autres ont manifesté un grand intérêt vis-à-vis de la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail et ont sollicité une assistance matérielle afin de les aider à examiner les possibilités offertes avec leur personnel respectif. L'initiative prend actuellement de l'ampleur au sein de l'Organisation et le moment est venu d'élargir sa mise en œuvre à New York. Le rapport propose en conséquence la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail sur 26 étages du bâtiment

du Secrétariat et sur 8 étages du bâtiment FF entre avril 2015 et février 2018. Cela permettra d'avoir suffisamment d'espace de bureaux afin que le Secrétariat puisse libérer un bon nombre de bâtiments pris à bail lorsque celui-ci sera expiré.

13. Afin d'assurer la coordination avec d'autres initiatives de réformes, le personnel de Genève a participé à la planification et à l'exécution du projet pilote pour aider à incorporer le concept de gestion souple de l'espace de travail en tant qu'option de planification du plan stratégique patrimonial. En ce qui concerne les options à long terme de locaux actuellement à l'étude pour New York, la méthode de planification révisée de la gestion souple de l'espace de travail a été incorporée à la prévision des besoins de la population.

14. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, les prochaines étapes pour le Secrétariat seront d'étendre la communication interne afin d'approfondir la compréhension de l'initiative parmi les membres du personnel et de la direction à New York; de conduire des consultations internes en profondeur avec les départements et les groupes de travail directement concernés afin d'établir leurs besoins spécifiques; d'élaborer des plans programmatiques ainsi que les aménagements et configurations des étages, et de commencer les achats nécessaires aux activités de construction et de reconfiguration envisagées pour 2015; et d'élaborer des planifications de projet et des estimations des coûts pour les phases du projet prévues de 2016 jusqu'au début de 2018.

15. À ce stade, le Secrétaire général demande l'approbation du cadre proposé pour le projet de gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation, une autorisation d'engagement pour les dépenses de 2015 à hauteur de 5,8 millions de dollars, et l'autorisation d'effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement et sur le Compte spécial. Dans son prochain rapport intérimaire, qui sera présenté à l'Assemblée générale lors de la partie principale de la soixante-dixième session, le Secrétaire général présentera une proposition de financement pour l'ensemble du projet, dont le coût est estimé à 49,6 millions de dollars. Cette proposition tiendra compte des économies à réaliser sur la location des locaux. Les coûts du projet au Siège pourraient être amortis d'ici à 2020.

16. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/811), dit que le Comité consultatif a noté que l'Organisation avait formulé pour la première fois un programme détaillé d'investissement à long terme pour l'entretien du parc immobilier, lequel constituera un précieux outil de planification et facilitera la prise de décisions par l'Assemblée générale.

17. Le Comité consultatif demande des précisions quant aux mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre au titre du paragraphe 69 (a) et (b) du rapport du Secrétaire général (A/69/760). Il a été informé antérieurement que le Secrétaire général ne demandait pas l'approbation de projets particuliers ou d'autres grands travaux d'entretien, de transformation et de rénovation identifiés à l'issue de l'examen stratégique initial des biens immobiliers. Il voulait plutôt s'assurer que les principes énoncés au paragraphe 36 du rapport du Comité consultatif seraient respectés (A/69/811). Le Comité consultatif souscrit aux principes généraux proposés par le Secrétaire général dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers.

18. Le Comité est néanmoins d'avis que la proposition d'investissements progressifs suivant la méthode de planification des remplacements fondée sur l'ensemble du cycle de vie devrait être définie de façon plus précise et que les coûts et avantages d'un programme d'entretien préventif devraient être présentés de manière plus détaillée dans le prochain rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers. Enfin, s'agissant des liens avec d'autres initiatives qui ont été déjà lancées par l'Organisation ou doivent être soumises à l'Assemblée générale pour examen, il importe d'actualiser régulièrement l'examen stratégique des biens immobiliers pour qu'il rende compte des décisions de l'Assemblée générale et réponde à l'évolution des besoins de l'Organisation.

19. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les stratégies de gestion souple de l'espace de travail (A/69/810), il dit que le Secrétaire général a réalisé une étude de faisabilité solide de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation, en tenant compte de l'analyse coût-avantage effectuée et les avantages qualitatifs et quantitatifs, y compris les économies qu'il est prévu de faire en ne reconduisant

pas les baux des bâtiments Daily News et Albano, et de l'immeuble de Court Square. Le Comité consultatif recommande l'application du programme de gestion souple de l'espace de travail au Siège.

20. Le Comité consultatif recommande également d'approuver le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014 -2015, bien que le Secrétaire général devrait envisager des solutions alternatives au kit informatique et revoir les coûts correspondants pour 2015. À cet égard, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximal de 5 819 000 dollars, et à titre exceptionnel, à recourir au Fonds de roulement et au Compte spécial, également à hauteur de 5 819 000 dollars, pour financer les avances de trésorerie dans le cadre du projet de gestion souple de l'espace de travail.

21. De plus, le Comité consultatif recommande l'intégration des stratégies de gestion souple de l'espace de travail au plan stratégique patrimonial, et l'étude, par le Secrétaire général, de la possibilité d'appliquer des stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation. Enfin, Le Comité consultatif accueille avec satisfaction l'intention du Secrétaire général de continuer à dialoguer avec les représentants du personnel, et fait observer que la mise en œuvre d'une gestion souple de l'espace de travail devrait tenir compte des préoccupations du personnel et de leurs besoins en matière de cadre de travail.

22. **M. Davidson** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que son Groupe attache une grande importance à l'examen stratégique des biens immobiliers en vue d'assurer la sûreté et la sécurité, et d'améliorer les conditions de travail sur tous les lieux d'affectations. Le Groupe prend note des progrès accomplis dans l'établissement d'un cadre et d'une méthode de travail pour l'examen du programme d'investissement patrimonial en ce qui concerne les bureaux hors Siège et les commissions régionales, ainsi que dans la définition des objectifs principaux de la méthodologie d'évaluation des projets. Ces avancées sont la base de l'élaboration de directives visant à harmoniser les méthodes de collecte et d'examen des renseignements relatifs à l'infrastructure, aux bâtiments, et aux politiques de gestion des installations.

23. Le Groupe prend note des activités de la phase 2 relatives à la collecte des données par les bureaux hors

Siège et les commissions régionales où les locaux appartiennent à l'Organisation, notamment les activités relatives à l'état, aux caractéristiques opérationnelles et aux calendriers de remplacement fondés sur la durée d'utilité des biens, en se conformant aux directives fournies. Il prend également note du démarrage, en novembre 2014, du travail relatif à la phase 3, notamment de la collecte des données et de l'élaboration d'un programme d'investissement patrimonial sur 20 ans, en se basant sur la méthode établie pendant la phase 1. Le Groupe se félicite des efforts accomplis pour élaborer un programme d'investissement patrimonial à long terme qui servira d'outil de planification et d'aide à la prise de décision par les États membres.

24. En ce qui concerne la gouvernance et les enseignements tirés de l'expérience, l'Organisation doit renforcer sa capacité interne actuelle, et, dans la mesure du possible, éviter de recourir aux services de consultants en matière de gestion des biens. Si le Groupe partage les opinions du Comité des commissaires aux comptes quant aux dépenses d'équipements et à l'utilisation des fonds pour imprévus pendant la mise en œuvre des projets, ces aspects devraient en revanche faire l'objet d'un examen séparé pour chaque projet d'équipement, en tenant compte des pratiques les mieux adaptées à chaque circonstance particulière et de l'ampleur du projet. Le Groupe n'appuie pas une méthode unique de mise en œuvre des projets.

25. Chaque grand projet d'équipement devrait être budgétisé et évalué séparément du budget ordinaire de façon à garantir la transparence et la responsabilité. Cependant, le travail en vue de résoudre les risques pour la santé et la sécurité et les améliorations mineures doit être entrepris de façon immédiate et sans planification. Il faut définir précisément les éléments constitutifs d'un grand projet d'équipement afin d'éviter des délais inutiles dans l'amélioration du parc immobilier. Le Groupe sollicitera des éclaircissements sur les liens existants entre l'examen stratégique des biens immobiliers d'une part, et les projets d'équipement en cours et les autres initiatives mises en œuvre par l'Organisation d'autre part, y compris Umoja, les normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, et le modèle de prestation de services centralisée.

26. Concernant les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, le Groupe reconnaît l'importance des initiatives de transformation qui contribuent à une Organisation des Nations Unies moderne, flexible et efficace. Cependant, une réflexion mûre et réfléchie est nécessaire avant de s'embarquer dans de tels nouveaux efforts. Au sujet de l'analyse coûts-avantages détaillée et des propositions concernant les modalités de mise en œuvre figurant dans le rapport du Secrétaire général, le Groupe reconnaît les avantages y mentionnés d'améliorer la satisfaction et la coopération des membres du personnel tout en diminuant l'utilisation de l'espace et les besoins en parc immobilier. Il est cependant difficile de mesurer l'impact sur la productivité globale des différentes fonctions exercées au sein de l'Organisation.

27. Étant donné qu'une gestion souple de l'espace de travail aura une incidence considérable sur l'environnement de travail de l'Organisation, le Groupe sollicitera des éclaircissements sur la méthode de gestion des ressources humaines liée à sa mise en œuvre. Des considérations relatives aux politiques de ressources humaines et aux besoins spécifiques des différents départements sont cruciales afin de déterminer si de telles propositions pourront être appliquées avec succès. Enfin, le Groupe sollicitera de plus amples informations sur les mesures que l'Organisation doit adopter avant de pouvoir mettre en œuvre une stratégie de gestion souple de l'espace de travail, notamment en ce qui concerne les technologies de l'information, une solide communication interne et des programmes de formation.

28. **M. Dosseh** (Togo), s'exprimant au nom du Groupe des États africains à propos de l'examen stratégique des biens immobiliers, dit que le Groupe accueille avec satisfaction les progrès réalisés dans la conception d'un mécanisme qui garantit la gestion efficace des bâtiments du Secrétariat, sous forme d'un programme d'investissement patrimonial sur 20 ans. L'entretien des bâtiments de tous les lieux d'affectation de l'ONU constitue une question importante pour le Groupe, notamment s'agissant des bâtiments de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Office des Nations Unies à Nairobi, ainsi que des divers bureaux sous-régionaux. Le Groupe constate avec une grande inquiétude que certains bâtiments de ces lieux d'affectation se sont considérablement détériorés, menaçant la vie et la santé des délégués, des visiteurs et des fonctionnaires, et entraînant des coûts de

renovation considérables. Le Groupe espère que le processus d'examen en cours fournira un mécanisme efficace pour l'entretien des bâtiments de tous les lieux d'affectation, en particulier en Afrique.

29. Il incombe au Secrétaire général de garantir la sécurité du personnel des divers lieux d'affectation. Il est impératif de moderniser et d'assurer l'entretien des biens dont l'Organisation est propriétaire ou qui sont gérés par le système des Nations Unies, de même que de remettre en état les bâtiments, les bureaux et les infrastructures. Il faut également se conformer aux normes industrielles et aux codes de construction relatifs à la santé et à la sûreté, ainsi qu'aux exigences concernant l'accès des personnes handicapées.

30. Les projections à court terme concernant les dépenses en immobilisations se concentrent sur la Commission économique pour l'Afrique et l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Secrétaire général devrait s'assurer que les mesures nécessaires à l'application des propositions au titre de l'examen stratégique des biens immobiliers sont en place et que les pratiques optimales et les enseignements tirés des projets d'équipement sont appliqués. Le Groupe espère que le prochain rapport intérimaire fournira plus de détails sur l'accélération de la totalité du processus.

31. **M. Khalizov** (Fédération de Russie) dit qu'il est important que l'application du programme d'investissement patrimonial pour la période 2018-2037 se base sur des examens périodiques de l'état des immobilisations, sur une planification opportune des travaux d'entretien des bâtiments, sur l'actualisation régulière des données relatives aux besoins de l'Organisation pour les investissements, et sur la diminution globale des dépenses nécessaires au maintien des actifs pendant leur durée de vie utile. Le Secrétaire général devrait revoir ses propositions afin d'envisager des paramètres spécifiques au programme et d'en déterminer son coût. La délégation de la Fédération de Russie est particulièrement préoccupée par le fait que les dépenses proposées pour la mise en œuvre du programme dépassent considérablement les investissements réalisés par les États membres au cours des six derniers exercices biennaux, sans parler des réserves actuelles au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Un profond remaniement des aspects financiers est nécessaire.

32. Sa délégation approuve la recommandation du Comité consultatif selon laquelle les coûts et avantages

de la transition vers un programme d'entretien préventif des immobilisations devraient être clairement définis. Il serait autrement prématuré d'approuver un tel programme. Le Secrétaire général devrait également présenter des méthodologies fiables, cohérentes et réalistes afin d'affronter les besoins en investissement de l'Organisation, ainsi que des informations sur les normes de l'industrie.

33. En ce qui concerne les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, sa délégation prend note de l'évaluation préliminaire des économies potentielles résultant de la réduction des espaces loués. Les efforts destinés à faire des économies devraient constituer la pierre angulaire du projet. À ce sujet, le Secrétaire général devrait fournir une justification plus détaillée des dépenses entraînées par la mise en œuvre des nouvelles stratégies, notamment en ce qui concerne la fourniture de téléphones intelligents et d'ordinateurs portables à l'ensemble du personnel de l'Organisation des Nations Unies et le remplacement du mobilier récemment acquis dans le cadre de l'investissement patrimonial des bâtiments du Siège. Les stratégies devraient également prendre en considération des facteurs qui contribueraient à l'amélioration de la productivité globale, ainsi qu'aux intérêts et au bien-être du personnel. De plus, le prochain rapport du Secrétaire général devrait présenter une évaluation plus détaillée des perspectives d'incorporation des stratégies de gestion souple de l'espace de travail au sein du plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève et l'éventualité de leur emploi dans d'autres lieux d'affectations.

La séance est levée à 11 heures.